



VII^e ASSEMBLEE GENERALE

Abidjan – 29 novembre 2013

Document préparatoire

ORDRE DU JOUR

Préambule : Le rappel des décisions prises en 2012 par l'Assemblée générale et le Bureau

- 1. Le rapport d'activité 2013*
- 2. Le rapport financier 2012 et le rapport du Commissaire aux comptes*
- 3. Les questions abordées par le Bureau exécutif*
 - 3.1. Les cotisations
 - 3.2. La vente des FONSIKAV
- 4. Les perspectives de travail pour 2014*
 - 4.1. La date de l'Assemblée générale 2014 et le lieu des prochains colloques annuels
 - 4.2. L'organisation d'un séminaire thématique
 - 4.3. Appel à candidature pour l'accueil des futures actions
 - 4.4. Adhésions de nouveaux membres
- 5. Questions statutaires*
 - 5.1. Désignation du nouveau Secrétaire général
 - 5.2. Election du nouveau Bureau exécutif
- 6. Questions diverses*

Rappel de quelques règles :

- L'Assemblée générale se compose des membres de l'Association.
- L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si le 1/3 des membres est présent ou représenté. Les décisions qui en découlent sont prises à la majorité simple des représentants présents.
- Les propositions de modification des statuts doivent être soumises par écrit au Bureau exécutif cinq mois avant la date de tenue de l'Assemblée générale lors de laquelle elles doivent être examinées, et copie doit en être transmise par le Bureau exécutif à tous les membres. Les propositions sont débattues pendant les séances de l'Assemblée générale et entrent en vigueur immédiatement après adoption.
- En cas d'empêchement, un membre peut être représenté par le mandataire qu'il aura désigné dans un pouvoir, rédigé sur papier libre. Le pouvoir doit être remis au Secrétariat général à l'ouverture des travaux de l'Assemblée générale.
- Les votes se font à main levée, sauf décision contraire.

Préambule : Le rappel des décisions prises en 2012 par l'Assemblée générale et le Bureau

Lors de l'Assemblée générale de l'AIST, qui s'est tenue le 16 novembre 2012 à Hammamet en Tunisie, les décisions suivantes ont été prises :

- la modification de la gouvernance ;
- l'approbation de la situation financière intermédiaire 2011/2012 ;
- la refonte du site internet de l'Association.

S'étant réuni le 25 juin 2013, le Bureau exécutif a pris les décisions suivantes :

- le colloque d'Abidjan portera sur le thème du financement des collectivités locales ;
- la nécessité d'anticiper sur l'organisation des prochains événements.

1. Le rapport d'activité 2013

Le rapport d'activité est présenté en annexe N° 1.

2. Le rapport financier 2012 et le rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport financier, arrêté au 31 décembre 2012, et le rapport du Commissaire aux comptes sont présentés, respectivement, en annexes N° 2 et N° 3.

La résolution suivante est soumise au vote de l'Assemblée :

Résolution n°1 :

L'Assemblée générale approuve la situation intermédiaire des comptes de l'exercice 2012 arrêtés au 31 décembre 2012, tels que présentés dans le rapport financier.

3. Les questions abordées par le Bureau exécutif

3.1. Les cotisations

Les arriérés de cotisations (2012 et antérieurement) représentent un montant total de 32 625 €. Des propositions d'échelonnement ont été faites par le Secrétariat et ont été acceptées par certains membres concernés. Ainsi, 4 pays ont régularisé les arriérés pour tout ou partie. A la date de rédaction du présent document, 6 pays présentent des arriérés, selon la répartition suivante :

- 2 années : 4 pays (17 250 €) ;
- 3 années : 1 pays (5 250 €)
- 6 années : 1 pays (10 125 €)

Le Bureau exécutif a proposé un traitement différencié en fonction des pays. Des relances personnelles doivent être effectuées pour les pays dont la situation politique est stable. Pour les pays traversant un épisode institutionnel difficile, une action plus compréhensive doit être menée, l'objectif restant de diminuer le volume des arriérés.

3.2. La vente des FONSIKAV

L'Association détient depuis plusieurs années des FONSIKAV dont la performance, nette de frais de gestion et avant fiscalité, s'établissait en septembre 2012 à 0,05 %. La Caisse des Dépôts a informé le Secrétariat général par un courrier du 22/10/2012 que cette performance devrait continuer de baisser et, qu'à terme, le taux de ces FONSIKAV ne pourrait plus couvrir les frais de gestion.

La CDC ne pouvant proposer un autre type de placement pour l'AIST, le Secrétariat général a proposé d'ouvrir dans un autre établissement bancaire un livret A « Association » dont le plafond est de 76 000 €.

Sur recommandation du Bureau exécutif, le Secrétariat général a vendu l'ensemble de ces SICAV et a placé ces sommes sur le compte courant de l'Association. Après étude des différentes possibilités de placements adaptés aux Associations, il apparaît que la meilleure solution à long terme, en termes de sécurité et de disponibilité immédiate des fonds, est d'ouvrir un livret A dont le plafond s'élève à 76 000€ et le rendement à 1,25 %.

Résolution n° 2 :

L'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à ouvrir un livret A auprès d'un établissement bancaire.

4. Les perspectives de travail pour 2014

4.1. La date de l'Assemblée générale 2014 et le lieu des prochains colloques annuels

Après la Tunisie en 2012 et la Côte d'Ivoire en 2013, et pour des raisons d'équilibre géographique, il serait souhaitable que le prochain colloque de l'AIST se tienne dans un pays n'appartenant pas au continent africain, d'autant plus que le séminaire thématique de 2012 s'est également tenu en Afrique (RDC). Cependant, aucune candidature n'a pour l'instant été transmise au Secrétariat général pour l'organisation du colloque et de l'Assemblée générale de 2014. Madagascar, qui a proposé sa candidature pour 2015, a néanmoins indiqué être prêt à accueillir le colloque et l'Assemblée générale dès 2014.

4.2. L'organisation d'un séminaire thématique

Il est proposé d'organiser un nouveau séminaire thématique en 2014, sous la forme mise en œuvre à Marrakech en 2013 (d'une durée de 3 jours, alternance de séances plénières et de travaux en ateliers donnant lieu à restitution, animation par deux experts de pays membres).

Un document de synthèse sera élaboré à l'issue des travaux, retraçant les débats et proposant des pistes d'évolution, voire des recommandations.

Dans un souci d'équilibre, ce séminaire pourrait se dérouler au 1^{er} semestre de l'année. Le thème définitif serait retenu par le Bureau exécutif, après consultation des propositions émanant des membres.

Conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée générale d'Hammamet, il convient d'orienter ce séminaire sur des sujets plus techniques que le colloque annuel.

A ce jour, le Secrétariat général a reçu une candidature pour accueillir ce séminaire, celle de la France.

Il est soumis au vote de l'Assemblée générale la résolution suivante :

Résolution n° 3

Le Secrétariat général organisera un séminaire thématique au premier semestre 2014 en [compléter du nom du pays si arrêté lors de l'Assemblée générale]. Il sollicitera préalablement, auprès des membres, des propositions de thèmes. Après analyse et exploitation des propositions, il soumettra au Bureau exécutif un projet comportant au moins deux hypothèses. Le Bureau, consulté par messagerie, arrêtera le thème du séminaire.

4.3. Appel de candidatures pour l'accueil des prochaines actions

Dans un souci d'anticipation et de bonne préparation des actions, d'une part, et afin de veiller à un équilibre géographique dans le choix des pays d'accueil de nos événements, d'autre part, il est proposé de recenser les candidatures pour les deux ou trois prochaines années. Cette pratique présenterait par ailleurs l'avantage de disposer d'une solution de repli en cas de désistement d'un pays pour des raisons internes.

Prioritairement, il conviendrait que la présente Assemblée générale puisse se prononcer sur le lieu du séminaire thématique du premier semestre 2014 et du colloque de 2014.

Les pays membres sont donc invités à présenter au Secrétariat général leur candidature pour accueillir un colloque ou un séminaire thématique.

4.4. Adhésions de nouveaux membres

Conformément à l'article 5 des statuts de l'Association.

« La qualité de membre de l'Association est accordée à tout organisme ou personne morale qui en fait la demande par le Bureau exécutif qui statue sur les demandes d'admission. Les admissions sont confirmées dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Association, après consultation des différents membres. »

Deux demandes d'adhésion ont été adressées au secrétariat de l'AIST, par la République Démocratique du Congo et par l'Algérie.

Le Bureau exécutif sera consulté sur ces demandes avant l'Assemblée générale. Il est proposé à l'Assemblée générale de donner son accord à l'adhésion de ces pays.

Résolution n° 4

L'Assemblée générale de l'Association accorde à la République Démocratique du Congo et à l'Algérie la qualité de membres de l'Association.

5. Questions statutaires

5.1. Désignation du nouveau Secrétaire général

Le Secrétaire général de l'AIST, Gilles BERTEAU, a informé le Président et le Bureau exécutif de son retour à la DGFIP française, à sa demande, pour occuper de nouvelles fonctions.

Conformément à l'article 15 des statuts de l'Association, le Secrétaire général est désigné par le Président sur proposition du Bureau exécutif. Celui-ci se réunira le 28 novembre 2013 pour étudier les profils.

Il est proposé que le changement de Secrétaire général prenne effet à la date du 13 décembre 2013 afin de laisser au Secrétaire général sortant le soin de clôturer les opérations comptables consécutives au colloque d'Abidjan, d'effectuer les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires gérant les comptes de l'AIST pour le changement de titulaire et au Commissaire aux comptes de procéder à la certification des comptes au jour de la prise de ses fonctions par le Secrétaire général entrant.

5.2. Renouvellement du Bureau exécutif

Conformément aux nouveaux statuts de l'AIST adoptés en Tunisie en 2012, un renouvellement partiel du Bureau exécutif sera effectué lors de ce colloque (Cf. point 5.2). La Présidence de l'AIST sera confiée au pays qui organisera le colloque 2014.

Les deux vice-présidences seront occupées par la Tunisie (organisatrice du colloque de 2012) et la Côte d'Ivoire (organisatrice du colloque 2013).

Deux postes d'administrateurs seront soumis au vote de l'Assemblée générale. L'Ukraine, le Gabon et la Slovénie sortiront du Bureau à cette occasion, tout en conservant la possibilité de présenter leur candidature pour un nouveau mandat.

Pour mémoire, il est rappelé que les statuts de l'AIST prévoient que la composition du Bureau exécutif doit « autant que possible, refléter la diversité géographique des membres de l'Association ».

I - Rapport d'activité 2013

1/ Réunions du Bureau exécutif

Le Bureau exécutif s'est réuni le 25 juin 2013 à Paris.

Etaient présents à cette réunion les membres du Bureau suivants : la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, le Maroc, la Tunisie, l'Ukraine et le Secrétariat général. La Slovénie était excusée.

Dans le cadre des possibilités offertes par le nouveau règlement intérieur modifié lors de l'Assemblée générale d'Hammamet, deux pays non membres du Bureau ont été invités : la Guinée et Madagascar. Seul Madagascar a pu assister à la réunion.

Le compte rendu a été diffusé et mis en ligne sur l'espace membres du site internet de l'AIST.

2/ Les actions menées

- *Le séminaire thématique organisé à Marrakech.*

Le séminaire qui s'est tenu à Marrakech, les 19 et 20 juin 2013, a été organisé en partenariat avec la Trésorerie générale du Royaume du Maroc.

Le thème retenu pour le séminaire était « Audit et contrôles internes ». Ce thème a été abordé au cours de séances plénières et d'ateliers animés par deux experts de pays membres de l'AIST disposant d'une très grande expérience, Mme Natasa PRAH, de Slovénie, et M. Jacques ORTET, de la France.

Les 3 ateliers, qui ont donné lieu à restitution, ont porté sur les thèmes suivants :

- les outils du contrôle interne ;
- l'organisation de l'audit interne ;
- le rôle de l'audit interne dans l'évaluation du contrôle interne.

Le Maroc, la Slovénie et la France ont ensuite présenté leur propre expérience au regard du thème traité.

Ce séminaire thématique était le premier organisé par l'AIST sous ce format (celui de Kinshasa, en 2012, était d'une durée de 3 jours et était organisé avec les administrations fiscales membres du CREDAF). Plus technique que le colloque annuel, il s'adressait plus particulièrement aux hauts cadres des administrations membres, directement concernés par le thème retenu.

Le succès remporté, tant par la participation (38 participants de 18 pays membres) que par le niveau des échanges et la qualité des débats, est une preuve de l'intérêt pour ce type d'événement.

Un document de synthèse est en cours d'élaboration, reprenant notamment les conclusions des travaux et les pistes d'évolution ou recommandations émises par les participants.

La qualité de l'accueil et de l'organisation par la Trésorerie générale du Royaume du Maroc est à souligner ; elle a largement contribué au sentiment de satisfaction des participants qui prévalait à l'issue du séminaire.

- L'organisation du séminaire annuel

Le choix de la ville d'Abidjan pour accueillir le VII^e colloque de notre Association a été arrêté par l'Assemblée générale d'Hammamet, le 16 novembre 2012. Le Secrétaire général et un chargé de mission de l'AIST se sont rendus sur place, du 15 au 18 juillet, pour une mission préparatoire.

Ils ont été chaleureusement accueillis par M. KONE, Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique et M. FOFANA, Président du Comité d'organisation. Ils ont tenu plusieurs réunions de travail avec les établissements hôteliers susceptibles d'accueillir le colloque et avec le Comité d'organisation.

C'est en concertation avec M. KONE et M. FOFANA que les choix ont été opérés.

3/ Autres missions du secrétariat général

- Mission à Madagascar

Le Secrétaire général s'est rendu à Madagascar, du 11 au 13 avril 2013, à l'invitation de la Direction générale du Trésor dans le cadre de la célébration des 50 ans du Trésor malgache. En l'absence du Président de l'AIST, empêché, il a représenté l'Association à la conférence organisée à Tananarive, au cours de laquelle deux représentants de pays membres, le Togo et la France, ont fait un exposé, et participé au débat qui a suivi. L'AIST a été mise à l'honneur par M. Orlando ROBIMANANA, Directeur général du Trésor, qui a souligné, dans son allocution et au cours d'une conférence de presse, l'apport de l'AIST pour son administration.

- Mission en Serbie

Le Secrétaire général s'est rendu en Serbie, à Belgrade, pour rencontrer la Trésorière d'Etat, Mme Svetlana LJUBICIC afin d'évoquer le développement de la collaboration avec l'AIST, notamment la possibilité d'accueillir un prochain colloque ou un séminaire thématique. Mme LJUBICIC a fait le point sur l'actualité du Trésor serbe (comptabilité, reporting, gestion de la trésorerie, formation...) et a exprimé des besoins concrets au regard de ces problématiques. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité d'apporter des réponses pratiques à ces attentes.

4/ Communication

- Site internet

Le site www.aist-tresor.com est aujourd'hui le principal vecteur de communication interne et externe de l'Association. En 2013, la version anglaise du site a été ouverte.

Les contributions des membres de l'Association sont vivement appelées pour faire vivre le site.

Il est rappelé que les identifiants permettant l'accès à l'espace réservé aux membres sont :

Identifiant : *tresor* (*treasury* pour le site en anglais)

Mot de passe : *services* (pour les sites en français et en anglais)

- ***Plaquette de présentation de l'AIST***

Une nouvelle plaquette de présentation de l'AIST a été élaborée sous deux formes : une version dématérialisée qui peut être téléchargée sur le site, en français et en anglais, et une version papier.

S'agissant de la version papier, le choix a été fait de la présenter sous forme d'une chemise dans laquelle sont insérées différentes fiches, ce qui facilite son actualisation (nouveau membre, programme annuel, renouvellement du Bureau exécutif...)

5/ Les adhésions et les perspectives d'élargissement de l'Association

Dans le cadre de la stratégie d'élargissement arrêtée par l'Assemblée générale de 2010, des contacts ont été noués par le Secrétariat général avec les administrations de divers pays (Algérie, Laos, République Démocratique du Congo, Russie).

A la suite de ces démarches du Secrétariat général, deux demandes d'adhésion ont été adressées au Secrétariat de l'AIST par la République Démocratique du Congo et par l'Algérie (cf. point 6.4 de l'ordre du jour).

6/Etude sur les collectivités locales

Suite à la décision de l'Assemblée générale de 2012, le Secrétariat général a confié à un étudiant de la Sorbonne (Université Paris I) une étude comparative sur l'offre de service aux collectivités locales des différentes administrations membres de l'AIST, dans le cadre d'un stage de fin d'études de Master 2 « Finances publiques – Collectivité locales ».

Plusieurs difficultés ont été rencontrées, principalement :

- un faible taux de réponses au questionnaire adressé aux membres, malgré plusieurs relances ;
- la réponse tardive de la part des pays ayant répondu au questionnaire.

Dès lors, le rapport d'étude n'a pas pu être terminé dans le délai du stage, ce qui ne permettra pas d'en assurer une restitution à l'occasion du colloque. Le Secrétariat général examinera la possibilité de compléter lui-même l'étude.

RAPPORT FINANCIER

Présentation des documents comptables du septième exercice arrêtés au 30 septembre 2013

1- Le compte de résultat de l'AIST

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) arrêté à la date du 30 septembre 2013.

Compte de résultat AIST			
Exercice du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013			
arrêté au 30 septembre 2013			
Charges		Produits	
Frais de colloque annuel	5 965,80 €	Produit des cotisations	48 216,42 €
Frais de séminaire thématique	29 599,80 €	Produits exceptionnels	43 301,90 €
Rémunérations, honoraires	2 294,20 €		
Déplacements, missions, réceptions	3 638,76 €		
Services bancaires	308,70 €		
Charges diverses de gestion courante	85,08 €		
Total	41 892,12 €	Total	91 518,32 €
Résultat	49 626,20 €		

Les produits de la période correspondent :

- aux cotisations :

A la date d'arrêt des comptes du 30 septembre 2013, 17 pays ont versé leur cotisation pour l'année 2013 pour un montant de 42 591,42 €.

Le montant total des cotisations perçues du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013 s'élève à 48 216,42 €, la différence correspondant au versement le 15 janvier 2013 de la cotisation de la France pour l'année 2012.

- aux produits exceptionnels :

Suite à la décision prise par le Bureau exécutif de l'AIST lors de sa réunion du 25 juin 2013, le Secrétaire général a procédé à la vente des titres FONSIKAV détenus par l'Association. La vente de ces titres a apporté un produit financier exceptionnel de 43 301,90 €. Les titres avaient été acquis pour un montant de 41 602,10 €. La plus-value réalisée sur leur vente s'élève donc à 1 699,80 €.

Les charges de la période correspondent :

- aux frais de séminaire et de colloque :

Le montant des charges correspond aux dépenses engagées dans le cadre de l'organisation des actions de l'AIST :

- pour un montant total de 5 965,80 € s'agissant des frais de colloque annuel,

- et de 29 599,58 € s'agissant des frais de séminaire thématique.

▪ Les principales dépenses relatives aux colloques annuels se décomposent de la façon suivante :

- frais de traduction de certains documents de synthèse et de transcription écrite des débats en assemblée plénière du colloque annuel qui s'est tenu à Hammamet (Tunisie) les 15 et 16 novembre 2012, pour un montant de 1 204,60 € ;

- frais de mission préparatoire du colloque annuel qui se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 28 et 29 novembre 2013 (frais de billet d'avion du Secrétaire général, frais d'hébergement et de restauration du Secrétaire général et du chargé de mission) pour un montant total de 4 761,20 €. Il est précisé que le Secrétaire général ayant profité de ce déplacement pour effectuer une autre mission dans le cadre de ses activités au Centre de Rencontres et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), environ la moitié de cette dépense sera remboursée à l'AIST dans le cadre de la régularisation annuelle des frais partagés entre les deux associations.

▪ Les principales dépenses relatives aux séminaires thématiques se décomposent de la façon suivante :

- frais de traduction en anglais des documents de synthèse du séminaire thématique organisé conjointement avec le CREDAF, du 17 au 19 septembre 2012 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) sur « La modernisation du recouvrement », pour un montant de 1 277,28 € ;

- frais d'organisation du séminaire thématique qui s'est tenu les 19 et 20 juin 2013, à Marrakech (Maroc) sur le thème « Contrôle et audit internes dans le secteur public » pour un montant total de 28 322,30 € (voir le tableau infra pour le détail des dépenses). Il est à noter qu'une reprise de charge dans les frais d'organisation de ce séminaire est constatée en comptabilité le 25/07/2013 pour un montant de 3 140,31 €. Elle correspond au remboursement d'un trop payé par l'hôtel où s'est déroulé le séminaire de Marrakech, en raison de l'annulation de certains participants inscrits.

- à la rémunération d'intermédiaires :

Ces charges correspondent :

- aux frais d'indemnité de stage d'un étudiant pour un montant total de 1 744,20 €, dans le cadre de la réalisation d'une étude sur le thème des collectivités locales dans les pays membres de l'AIST, dans l'optique du thème de travail retenu pour le séminaire annuel de l'AIST qui se tiendra à l'automne 2013, conformément à la résolution n°10 de l'Assemblée générale d'Hammamet du 16 novembre 2012 ;

- aux frais d'interprétariat français/russe engagés pour un montant de 550,00 € pour la réunion du Bureau exécutif de l'AIST le 25 juin 2013 (pour la délégation de l'Ukraine).

- aux frais de déplacements, missions et réceptions :

Ces charges d'un montant total de 3 638,76 € correspondent principalement aux frais de déplacement (3 481,06 €) du Secrétaire général, en vue de la mission de représentation de l'AIST qu'il a effectuée dans le cadre du 50^{ème} anniversaire des services du Trésor de Madagascar.

- aux frais de services bancaires :

Les frais bancaires facturés à l'AIST par l'établissement teneur du compte courant de l'Association s'élèvent à 308,70 € (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change...).

- aux charges diverses de gestion courante :

Elles correspondent aux frais d'hébergement du site internet et d'abonnement à la messagerie professionnelle de l'AIST auprès de l'opérateur « Orange » pour un montant de 85,08 €.

2- Le bilan de l'AIST.

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale à la date d'arrêté des comptes le 30 septembre 2013.

	Situation au 31/12/2012	Situation au 30/09/2013
ACTIF		
1- Disponibilités		
Compte bancaire	35 412,27 €	85 074,46 €
Caisse	116,37 €	80,38 €
2- Valeurs mobilières de placement		
SICAV et FCP MONETAIRES	41 602,10 €	
Total	77 130,74 €	85 154,84 €
PASSIF		
1- Report à nouveau		
Solde débiteur	65 111,89 €	35 528,64 €
2- Résultat de l'exercice		
Bénéfice	12 018,85 €	49 626,20 €
Total	77 130,74 €	85 154,84 €

Dépenses liées à l'organisation du séminaire thématique de Marrakech

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT</u>
<p><u>REUNION PREPARATOIRE</u></p> <p>- frais d'hébergement et de restauration</p>	504,10 €
<p><u>HOTEL KENZI MENARA PALACE</u></p> <p>- hébergement des membres de l'AIST + restauration pendant le séminaire + location et équipement technique des salles</p>	16 859,69 €
<p><u>INTERPRETARIAT ET PRESTATIONS TECHNIQUES</u></p> <p>- prestation d'interprétariat en 2 langues (français/anglais) + location du matériel technique</p>	8 534,14 €
<p><u>TRADUCTION DE LA DOCUMENTATION</u></p> <p>- frais de traduction de la documentation de travail du séminaire</p>	1 393,84 €
<p><u>FRAIS DE DEPLACEMENT</u></p> <p>- prise en charge billets avion (Secrétaire général et deux délégués du GABON) + frais de taxi (Secrétaire général et chargée de mission)</p>	855,94 €
<p><u>FRAIS DIVERS</u></p> <p>- frais de restauration avant le séminaire (Secrétaire général, chargée de mission et experts) - frais téléphoniques</p>	170,00 € 4,59 €
<p><u>TOTAL</u></p>	28 322,30 €